



Traité Baba Batra

Michna 4 - Chapitre 8

אֶחָד בֵּין וְאֶחָד בְּבֵית בְּנָמָלָה,
אֶלָּא שְׁבֵין נוֹטֵל פִּי שְׁנַיִם בְּנָכְסֵי הָאָב,
וְאִינּוּ נוֹטֵל פִּי שְׁנַיִם בְּנָכְסֵי הָאִם.
וּבְבָנָות תְּזַנּוּת מִנָּכְסֵי הָאָב,
וְאִינּוּ תְּזַנּוּת מִנָּכְסֵי הָאִם.

Le fils comme la fille, ont le même droit à l'héritage ; néanmoins le fils [premier-né] prend deux parts sur les biens du père, mais il ne prend pas deux parts sur les biens de la mère et les filles sont nourries sur les biens du père, mais elles ne sont pas nourries les biens de la mère.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions